



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/76
S/1997/131
14 février 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME :
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME,
Y COMPRIS LES DIVERS MOYENS DE MIEUX
ASSURER L'EXERCICE EFFECTIF DES DROITS DE
L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 14 février 1997, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le Niger, publiée le 5 février 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions relatives aux droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent des Pays-Bas auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne
sur le Niger, publiée le 5 février 1997

L'Union européenne, préoccupée par l'arrestation des leaders politiques de l'opposition et de certains participants aux manifestations du 11 janvier 1997, se félicite de leur libération survenue le 23 janvier 1997.

Néanmoins, elle reste préoccupée par le fait que les accusations portées contre les leaders susmentionnés ne sont toujours pas retirées, et par la réactivation de la "cour de sûreté de l'État".

L'Union européenne appelle le Gouvernement nigérien à modérer son attitude vis-à-vis de l'opposition et à respecter pleinement les libertés fondamentales, y compris la liberté d'opinion et la liberté de la presse, ainsi que l'état de droit. Elle prend acte, à cet égard, avec satisfaction du message adressé à la nation le 23 janvier par le Président de la République.

Elle exprime le voeu que toutes les forces politiques du Niger s'engagent durablement dans la voie du dialogue en vue de la réconciliation nationale indispensable au redressement du pays.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, le pays associé Chypre et les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.
